



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroports

Question écrite n° 26712

Texte de la question

M. Claude Bodin interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les conséquences de la grève des bagagistes dont il a été témoin à l'aéroport Roissy- Charles de Gaulle le 19 juin 2008 au retour d'une mission parlementaire. Des hommes d'affaires, des touristes ont dû en effet patienter parfois plus de trois heures, après des vols longs courriers souvent épuisants, pour pouvoir enfin récupérer leurs bagages. Il estime déplorable pour l'image de la France que le premier contact avec notre pays se fasse au détour d'une si longue attente et qui plus est, dans des conditions d'accueil insatisfaisantes et d'hygiène douteuse. Il lui demande en conséquence quelles mesures ADP (Aéroports de Paris) envisage de mettre en oeuvre afin d'éviter que de telles situations puissent se reproduire.

Texte de la réponse

Afin de minimiser les désagréments des passagers, tout en respectant un niveau de sécurité satisfaisant, Aéroports de Paris (ADP) a prévu, en cas de conflit dans les services d'assistance en escale, de recourir à un service de substitution en faisant appel à ses propres agents et aux moyens complémentaires en personnel dont disposent les entreprises sous traitantes. De plus, ADP met en place un système d'information des passagers notamment en renforçant le système d'accueil et en diffusant des annonces sonores et visuelles. Les conditions de travail dans les entreprises dont l'activité relève des services aéroportuaires d'assistance en escale dans le transport aérien sont parfois difficiles et donc sources de conflit. C'est pourquoi, il appartient aussi aux partenaires sociaux, tant dans la branche professionnelle que dans les entreprises, d'approfondir le dialogue social et permettre ainsi de réduire le niveau de conflictualité.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bodin](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26712

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5601

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3152